



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>95183</b>	<b>De M. Lucien Degauchy ( Les Républicains - Oise )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Affaires sociales et santé</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Affaires sociales et santé</b>
<b>Rubrique &gt; professions de santé</b>	<b>Tête d'analyse</b> >infirmiers anesthésistes	<b>Analyse &gt; formation. diplômes.</b>
Question publiée au JO le : <b>19/04/2016</b>		

### Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des infirmiers anesthésistes (IADE). Ces professionnels travaillent en étroite collaboration avec les médecins anesthésistes réanimateurs et sont les seuls paramédicaux à détenir l'exclusivité de compétences dans les domaines de l'anesthésie et l'urgence-réanimation. Après un cursus de sept ans et la reconnaissance de leur diplôme au grade de master, ils restent intégrés au socle « IDE » qui regroupe les professionnels au grade de licence. Ils déplorent le manque de reconnaissance de leur profession et demandent à intégrer le nouvel échelon prévu dans la loi Santé pour les professions intermédiaires. Il souhaite savoir si le Gouvernement entend répondre favorablement à leur demande légitime.